



Procès-Verbal

CFVU

—

Lundi 18 mars 2024

 **Université
Paris Nanterre**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE****DU 18 MARS 2024****FORMATION PLÉNIÈRE****Étaient présents :**

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la Commission de la formation et de la vie universitaire

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS**COLLÈGE A**

M. BAUDRY (Ensemble - Une nouvelle
dynamique pour Paris Nanterre)

Mme LEHMAN-FRISCH (Nanterre
Autrement)

Mme SAUERWEIN (Nanterre
Autrement)

M. PRADAT-PEYRE (Ensemble - Une
nouvelle dynamique pour Paris
Nanterre)

COLLÈGE B

M. BENUCCI (Paris Nanterre : Une
vision, Une détermination)

Mme DOBYINSKY (Paris Nanterre :
Une vision, Une détermination)

Mme FERREL (Ensemble - Une
nouvelle dynamique pour Paris
Nanterre)

COLLÈGE BIATSS

Mme MAREC (Nanterre BIATSS : la
voix de tous)

Mme PRUNEL (CGT Ferc Sup)

M. RAT (SGEN CFDT)

COLLÈGE USAGERS

M. BONNIER (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

Mme AMANZOU (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

M. EPITER (Bouge ta fac avec tes
assos)

Mme GAIDOT (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

Mme HARO (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

Mme MOREAU (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

Mme PATRELLE (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

M. PIRON (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

MEMBRES NON DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

Mme FOURAULT-CAUËT (Vice-présidente déléguée Formation et vie universitaire - Domaine Sciences humaines et sociales)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

M. GUÉRIN (Directeur général adjoint chargé des études et de la formation universitaire de tous les publics)

INVITÉS

M. CORONT-DUCLUZEAU (DAJI)

Mme DE BEARN (DAJI)

Mme PONZINI (Pôle ingénierie formation)

Mme CIPRIANI (Rédactrice H2COM)

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme LE COËNT (Directrice adjointe SCD-BU)

M. RULIERE (Directeur SUAPS)

DIRECTION D'UFR ET INSTITUTS

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)

Mme MERY (Directrice adjointe UFR PHILLIA)

Mme NUNEZ-DUBOIS (Responsable administrative adjointe UFR STAPS)

ÉMARGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Mme KANGA TAMBO (DAJI)

SOMMAIRE

I – DÉLIBÉRATIONS ET AVIS.....	6
1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA CFVU DES 11 SEPTEMBRE, 02 OCTOBRE ET 04 DECEMBRE 2023	6
2) POLITIQUE GENERALE ET INSTANCES	6
a. <i>Calendrier universitaire de l'année 2024-2025</i>	6
b. <i>Subventions proposées par la Comission d'aide aux projets étudiants (CAPE) du 13 mars 2024</i>	8
3) ÉLECTIONS.....	9
a. <i>Élection de deux représentants des usagers désignés par la CFVU au conseil des étudiants de l'alliance European Digital Univercity (EDUC)</i>	9
4) CONVENTIONS.....	9
a. <i>Conventions internationales</i>	10
b. <i>Conventions de formation</i>	11
II – INFORMATIONS	13
1) PRESENTATION DES TAUX DE REUSSITE EN MASTER (2022-2023)	13
2) AUTO EVALUATION HCERES : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE FORMATION AUPRES DES ETUDIANTS	13

*La séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Paris Nanterre
est ouverte à 15 heures 08 sous la présidence de Mme Meglena Jeleva.*

Le quorum étant atteint, la Vice-présidente ouvre la séance de la CFVU. Elle s'excuse du changement d'horaire avant de remercier les services ayant participé à la préparation des points à l'ordre du jour, notamment la DAJI¹ et le service API².

La Vice-présidente lit une première motion déposée par les élus de l'UNEF.

« La situation des étudiants et étudiantes s'est aggravée depuis avril 2023 où la suppression des semaines de révision a été votée par le CA contre l'avis de tous les élus étudiants. Le coût de la vie a encore augmenté, la précarité aussi et la sélection est devenue de plus en plus féroce. L'absence de cette semaine de révision génère un stress important chez les étudiants et les étudiantes. Le calendrier actuel rend plus difficile la réussite des étudiants et des étudiantes. Nous le constatons très fortement comme en témoigne le succès de la pétition unitaire. Les étudiants et étudiantes exigent fortement le retour, dès ce semestre, des semaines de révision. En ce sens, nous avons fait une proposition d'aménagement du calendrier, celle-ci consiste à rétablir la semaine de révision la semaine du 8 avril, reporter la semaine douze après les vacances d'avril et décaler tout le calendrier de cinq jours. La seule conséquence serait que le jury de la session deux aurait dix jours pour se réunir au lieu de douze. Nous savons qu'il est exceptionnel de faire cela, mais la demande n'est pas nouvelle, nos organisations la portent depuis plusieurs années et surtout la situation des étudiants et étudiantes le justifie. »

Est donc demandée une délibération sur le rétablissement de la semaine de révision au mois d'avril 2024, c'est-à-dire une modification du calendrier en cours. Les calendriers de l'année universitaire n+1 sont votés l'année n : le calendrier en vigueur a été soumis aux votes des instances et approuvé au printemps 2023. Il permet à tous les acteurs de la vie universitaire (étudiants, personnels administratifs et enseignants) de pouvoir organiser le déroulement de l'année en conséquence. Il n'est pas envisageable de revenir sur ce calendrier au risque de mettre en difficulté l'ensemble de la communauté universitaire – des étudiants ont par ailleurs exprimé des inquiétudes à l'idée d'une telle modification. Cette motion ne peut donc être soumise au vote de l'instance.

Les élus de l'UNEF demandent également un point sur le calendrier 2024-2025, déjà à l'ordre du jour, et un point sur les M3C³ - retour de la compensation intégrale et de la « règle du max », obligation de tenir des rattrapages et non limitation du droit au redoublement. Les M3C générales sont votées pour une période de contrat avec les tutelles ; elles pourront faire l'objet de discussion en vue de la prochaine offre de formation – avec laquelle elles sont intimement liées – qui entrera en vigueur à l'automne 2026. Il ne paraît pas adapté de discuter maintenant des M3C. La Vice-présidente propose néanmoins aux élus de l'UNEF de s'exprimer en fin de séance. Ces derniers ont également manifesté le souhait que l'instance reçoive une délégation d'étudiants; la Vice-présidente estime que les élus sauront en exprimer les positions. Elle donne ensuite lecture de la motion envoyée par l'Alternative :

« La réintroduction d'une semaine de révision est une garantie de méritocratie et de justice pour les étudiants. En effet, beaucoup d'étudiants travaillent en dehors de leurs études, font des stages, ce qui nuit au suivi de leurs études. Une semaine de révision devient alors un moment essentiel permettant à l'étudiant de se concentrer. Par conséquent, une rectification des calendriers est nécessaire : à partir de l'année universitaire 2024-2025, réintroduction d'une pleine semaine de révision. »

La Vice-présidente indique que le projet de calendrier pour 2024-2025 comporte bien des semaines de révision au S1 et au S2 ce qui rend cette motion sans objet. Il est également question dans la motion de poser la semaine de révision comme principe au-delà de l'année 2024-2025. Or les calendriers sont construits et soumis au vote tous les ans, il n'est pas envisageable d'imposer un fonctionnement qui irait au-delà de l'année n+1. Elle propose que cette motion ne soit pas présentée au vote de l'instance.

Mme GAIDOT insiste sur le fait que ces demandes émanent de revendications étudiantes. Il est nécessaire que le calendrier actuel, pour lequel il y a désaccord de fond, fasse l'objet d'un débat. Elle considère également important que la CFVU puisse recevoir une délégation de l'ensemble des organisations étudiantes.

¹ Direction des affaires juridiques et institutionnelles.

² Accompagnement parcours insertion.

³ Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences.

S'ensuit un échange sur le fait que le texte qu'a lu la Vice-présidente était un mail des élus de l'UNEF et non une motion.

I – DÉLIBÉRATIONS ET AVIS

1) Approbation des procès-verbaux de la CFVU des 11 septembre, 02 octobre et 04 décembre 2023

Ce point est reporté.

2) Politique générale et instances

a. Calendrier universitaire de l'année 2024-2025

La Vice-présidente souligne tout d'abord que le positionnement des jours fériés en 2023-2024 a rendu nécessaire, non pas la suppression des semaines de révision comme il a été dit, mais le fait de remplacer une des trois semaines de révision par une période de congés. Le calendrier 2024-2025 revient aux modalités précédentes malgré les nombreuses contraintes et tensions sur certaines périodes. Beaucoup d'efforts ont été faits pour préserver les temps de l'année dans la mesure du possible (sessions d'examen, préparation de jurys, etc.). La rentrée est désormais le 16 septembre, ce qui laisse plus de temps pour la préparer. Ce calendrier a été présenté aux directions de composante et à l'instance regroupant les responsables administratifs et les responsables de la scolarité, puis il a été présenté et approuvé à l'unanimité au CSA.

M. BONNIER note que la semaine de révision proposée pour l'année 2024-2025 commence le mercredi – les deux jours précédents étant consacrés aux rattrapages de cours. Il maintient l'importance de la motion proposée par l'Alternative : ce type de délais n'est pas neutre socialement, cela revient à accentuer la sélection sur les étudiants salariés. Il est important de conserver de *vraies* semaines de révision ; il propose à cet effet de conserver les mardis 10 décembre et 29 avril comme des jours de pleines révisions.

Mme AMANZOU abonde dans ce sens. Le rattrapage de cours ne permet pas un temps sacralisé et dédié à la révision. Le salariat représente la première cause d'échec étudiant ; il n'est pas possible de faire un calendrier qui ne soit pas adapté à cette réalité, alors que la précarité étudiante s'aggrave. L'UNEF, quant à elle, demande que toute la semaine soit consacrée aux révisions, sans aucun enseignement de remplacement. Il n'est pas possible de priver les étudiants de jours de révision sous prétexte de programme non fini.

M. BAUDRY juge indispensable d'avoir au moins un jour de remplacement pour les programmes et le suivi pédagogique – ne serait-ce que par rapport aux lundis fériés.

M. PIRON s'oppose aux rattrapages des jours fériés, notamment en termes de droit du travail. Ces cours, si maintenus, devraient être facultatifs pour les étudiants et les examens ne devraient pas porter sur ceux-ci.

M. RAT rappelle qu'il n'est pas prévu dans la circulaire des services que les jours fériés soient rattrapés. Un enseignant a le droit de rattraper s'il le souhaite, mais il ne sera pas payé en heures complémentaires.

M. BAUDRY souligne que les enseignants doivent un service à leurs étudiants. Rattraper les jours fériés sur les lundis des semaines de révision ne rajoute pas de contraintes en termes d'organisation. De plus, cela permet de respecter le contrat pédagogique et les volumes horaires tels qu'inscrits dans la maquette ainsi que de maintenir l'égalité entre étudiants (nombre identique de TD).

Selon M. RAT, les enseignants seraient fondés à être payés en heures complémentaires pour cette journée. Il ajoute que les enseignements de remplacement sont prévus pour des rattrapages réels et non pour rattraper des jours fériés.

M. BAUDRY répond que rien n'interdit aux enseignants de faire cours le 9 décembre (jour « d'enseignement de remplacement » prévu dans le calendrier).

M. PRADAT-PEYRE ajoute que ces cours de rattrapage sont faits dans l'intérêt des étudiants. S'obliger à équilibrer le nombre d'heures de cours et de TD est un effort fait *pour* les étudiants.

M. BONNIER considère que préserver un jour de rattrapage au début de la semaine de révision permet de faire consensus du côté des enseignants (envie légitime de dispenser le savoir) et des étudiants qui ont plus de temps pour réviser.

Mme GAIDOT indique que l'UNEF soumet la motion suivante : « le rattrapage des cours pendant la semaine de révision est interdit pendant l'année 2024-2025 ». Elle rappelle que l'UNEF est majoritaire sur le campus et que les revendications étudiantes qu'elle porte – une semaine de révision *complète* – doivent être entendues. Elle évoque le droit du travail concernant les jours fériés.

Pour M. BAUDRY, il n'est pas question de faire travailler les enseignants les jours fériés. Rien ne leur interdit de faire cours le 9 décembre. Il défend le copier-coller des lundis fériés sur les débuts de semaine de révision pour des raisons d'organisation pédagogique et afin de ne pas désavantager certains étudiants.

M. COLLARD ajoute que le mardi permet de donner une marge de manœuvre supplémentaire. Il s'agit également de rattraper des cours annulés pour des raisons diverses. Il rappelle que la semaine de révision n'est pas un droit fondamental qui existerait depuis toujours.

M. BONNIER estime que le lundi est suffisant pour rattraper les cours. Il s'agit avant tout d'une question d'organisation.

M. PIRON considère que les cours rattrapés pendant la semaine de révision ne devraient pas être soumis à l'obligation d'assiduité.

Il rappelle également que l'UNEF s'oppose à la suppression des rattrapages et de fait à la mise en place du contrôle continu intégral. Il évoque l'Université Jean Jaurès qui a supprimé les rattrapages pour tous les étudiants. Il souhaiterait avoir une cartographie de l'ensemble des formations et des filières qui sont en contrôle continu intégral et qui ont supprimé la session de rattrapage du mois de juin.

Mme GAIDOT ajoute que l'UNEF souhaiterait un vote séparé sur le calendrier en session unique et sur celui en contrôle continu intégral.

La Vice-présidente résume la discussion – intéressante et importante – qui vient d'avoir lieu. Les calendriers universitaires doivent s'adapter aux jours fériés qui posent de nombreux problèmes. Le souhait qui anime les enseignants est de proposer les contenus les plus complets possibles par rapport à ce qui figure dans les maquettes. Il n'est pas aisé de réduire les volumes horaires, ce qui rend les enseignements de remplacement nécessaires. Mentionner ces deux journées – rarement intégralement mobilisées – dans le calendrier permet d'éviter le manque de clarté. Il est important que les étudiants puissent savoir que les jours de remplacement ne peuvent avoir lieu que pendant ces deux jours et pas au-delà. La solution choisie est la moins problématique : l'alternative serait de positionner ces enseignements soit en soirée soit le samedi, ce qui n'est pas souhaitable, notamment pour les étudiants salariés.

M. EPITER propose de ne garder qu'un seul jour d'enseignement de remplacement, notamment au S2 qui ne comporte qu'un seul jour férié. Il estime également important de stipuler qu'il n'y aura pas de cours rattrapés lors de la semaine de révision.

Selon la Vice-présidente, la nécessité de prévoir des jours de remplacement va au-delà des jours fériés (cours annulés pour des raisons diverses). Elle insiste sur le fait que les enseignements de remplacement ne sont en aucun cas censés déborder des jours prévus à cet effet. Elle a pris note de la demande de cartographie de l'UNEF ; à sa connaissance, les formations en contrôle continu sont peu nombreuses et la grande majorité prévoient bien des possibilités de rattrapage. Avant d'ouvrir le vote, elle donne lecture des procurations :

- Mme Vikelas à Mme Dobyinsky ;
- Mme Ferrer à M. Benucci ;
- Mme Bugeja-Bloch à Mme Lehman-Frisch ;
- M. Mimoun à Mme Lehman-Frisch ;
- Mme Sinopoli à Mme Sauerwein ;
- M. Saunier à M. Benucci ;
- Mme Riazuelo à M. Rat ;

- M. Brandoa à M. Piron ;
- M. Drame à M. Piron.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur le calendrier en 2024-2025 en session double.

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 25
Contre : 1
Abstentions : 1

La Vice-présidente remercie pour le vote massif en faveur de ce calendrier et ouvre le vote pour le calendrier en session unique.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur le calendrier 2024-2025 en session unique.

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 17
Contre : 9
Abstentions : 1

Elle tient à rappeler que contrairement à ce qui a été dit, il n'y a pas eu suppression puis rétablissement des semaines de révision. Elle réaffirme également l'investissement total et sans faille des équipes administratives et enseignantes pour la réussite des étudiants - la semaine de révision n'occupe pas une place majeure dans l'ensemble des autres dispositifs.

M. PIRON estime utile d'avoir un échange sur le calendrier de l'année en cours. Plus de 6 000 étudiants et un certain nombre d'organisations étudiantes ont demandé le rétablissement de la semaine de révision.

La Vice-présidente l'interrompt. Elle répète qu'il n'y a pas lieu de discuter du calendrier actuel.

Selon M. PIRON, il est opportun que la principale instance de l'université puisse discuter de cette demande importante de la part des étudiants qui crée un stress. L'UNEF a proposé une modification de calendrier et aimerait échanger à ce sujet.

La Vice-présidente rappelle qu'elle a informé l'instance des demandes d'ajouts à l'ordre du jour et expliqué pourquoi qu'il ne lui paraît pas envisageable et souhaitable d'ouvrir une discussion sur ce sujet, alors même que cela ne débouchera pas sur un vote. Elle leur offre la possibilité de s'exprimer en fin de séance.

Mme MOREAU a pris note du refus, mais au vu de l'enjeu elle propose de tenir une CFVU exceptionnelle pour avoir cette discussion et prendre le temps d'échanger sur cette demande majoritaire.

La Vice-présidente répète qu'il n'est pas envisageable de modifier le calendrier de cette année. Cela perturberait l'organisation de l'établissement dans son ensemble. Une discussion sur la base d'une modification de calendrier qui ne peut pas aboutir lui semble peu utile. Elle propose de passer au point suivant.

b. Subventions proposées par la Commission d'aide aux projets étudiants (CAPE) du 13 mars 2024

La Vice-présidente remercie Mme TRAN pour la rédaction du compte-rendu et souligne le dynamisme des associations étudiantes de l'Université Paris Nanterre. La CFVU et le CA doivent se prononcer pour deux projets qui ne rentrent pas dans le périmètre de délégation de compétence au président – projets inférieurs à 5 000€ mais proposés par des étudiants et non par des associations.

- Voyage onirique : projet de court-métrage porté par un collectif d'étudiants en L2 Arts du spectacle. La subvention demandée (3 000€) est fléchée pour la location de matériels, transports et frais de communication.
- La chevelure : pièce de théâtre adaptée de la nouvelle de Maupassant. La demande (1 870€) vise à financer les frais de transport.

M. PIRON revient sur le refus de subvention de fonctionnement demandée par l'UNEF en décembre. Certaines associations sont remboursées de leur frais de fonctionnement et d'autres non, dont il donne un certain nombre d'exemples : il estime nécessaire que la CFVU ait une discussion sur les critères d'attribution de la CAPE.

La Vice-présidente rappelle qu'il n'y a pas de favoritisme ni de traitement différencié des demandes des associations. Des règles et des principes s'appliquent pour toutes les associations de la même manière. Elle prend note du souhait de rediscuter des critères, mais ce qui est proposé en ce jour est de se prononcer sur deux demandes de subventions.

Elle propose d'ouvrir le vote sur ces deux demandes de subventions et donne lecture de la nouvelle procuration :

- De Mme Dobyinsky à M. Pradat-Peyre.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les subventions proposées par la CAPE.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 16

Contre : 1

Abstentions : 8

3) Élections

a. Élection de deux représentants des usagers désignés par la CFVU au conseil des étudiants de l'alliance European Digital UniverCity (EDUC).

La Vice-présidente rappelle qu'il est important pour l'établissement de désigner un étudiant et une étudiante pour représenter l'Université Paris Nanterre dans les assemblées de l'alliance EDUC. Un premier appel à candidatures a été infructueux. La manière de procéder pour maximiser les chances que l'établissement puisse avoir un représentant a été longuement discutée lors de la dernière CFVU. En accord avec les propositions faites, il a été retenu de proposer deux appels séparés afin de permettre à au moins une personne de siéger dans le conseil étudiant. La DAJI a reçu une candidature féminine recevable, qui peut être soumise à l'avis de la CFVU. Un appel à candidatures sera republié pour l'élu de sexe masculin.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la candidature de Mme Leila Mokhtari pour le conseil des étudiants de l'alliance EDUC.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 15

Contre : 2

Abstentions : 9

Cette étudiante pourra donc représenter l'établissement auprès de l'alliance EDUC.

4) Conventions

La Vice-présidente remercie la DAJI pour l'examen de ces nombreuses conventions, ainsi que le SRI⁴ qui a été très réactif lors des échanges.

a. Conventions internationales

CV 2022-514 Convention de coopération interuniversitaire – L'Université fédérale de Panama (Brésil) / UPN

La convention, portée par le service des relations internationales, ouvre des perspectives d'échanges et de coopération scientifique.

CV 2023-144 Entente de mobilité cursus imbriqué en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT 3^e année) – ETS Montréal / UPN

Il s'agit d'étendre une convention déjà existante à la troisième année de formation du BUT.

CV 2023-187 Accord-cadre de coopération international – École de Technologie Supérieure (ETS Montréal) – IUT Ville d'Avray

Il s'inscrit dans le même partenariat que la convention précédente. L'accord-cadre fixe les termes généraux du partenariat qui peut ensuite être spécifié par des conventions.

CV 2023-449 Accord-cadre de coopération internationale – Université Autonome de Querétaro (Mexique) / UPN

L'objectif est de développer des programmes d'échanges dans différents domaines avec une durée de 5 ans.

CV 2023-483 Convention de coopération relative à la délivrance d'un double diplôme « Cursus international intégré franco-allemand de la Licence mention Économie et gestion » - Johannes Gutenberg-Universität Mainz / UPN

Il s'agit du renouvellement d'une convention sans modification significative.

CV 2024-001 Programme suisse de mobilité européenne – Université de Fribourg (Suisse) / UPN

CV 2024-021 Avenant à l'accord-cadre de coopération internationale – Universidade Federal do Rio de Janeiro (UNIRIO) / UPN

CV 2024-022 Avenant à la convention d'échange d'étudiants – Universidade Federal do Rio de Janeiro (UNIRIO) / UPN

Les deux avenants précisent les dispositifs initiaux (articles 6 et 8).

CV 2024-0024 Convention de double diplôme relative à la mise en place des cursus de Laurea / Licence internationaux – Università per Stranieri di Siena (UNISTRASI) / UPN

Il s'agit du renouvellement d'un partenariat existant, concernant la formation LLCER⁵, parcours italien.

CV 2024-057 Accord de partage de données relatif aux programmes d'échanges d'étudiants (y compris les programmes d'échange et les programmes d'été pour les étudiants de premier et deuxième cycles)

Cette convention a soulevé un certain nombre d'interrogations très légitimes lors du bureau de la CFVU. Le travail nécessaire à cette convention n'ayant pas abouti à ce jour, la Vice-présidente propose de la retirer des conventions soumises au vote.

CV 2024-059 Convention d'échange d'étudiants – Doshisha University (Japon) / UPN

⁴ Service des relations internationales.

⁵ Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.

Cette convention concerne deux étudiants par an.

CV 2024-63 Accord-cadre de coopération internationale – Universidad Andres Bello (UNAB-Chili) / UPN

CV 2024-64 Convention d'échange d'étudiants - Universidad Andres Bello (UNAB-Chili) / UPN

Il s'agit d'un renouvellement : l'échange d'étudiants concerne les niveaux L3 et master.

CV 2024-66 Accord-cadre de coopération internationale – Universidade Federal de São João del-Rei (UFSJ) / UPN

CV 2024-67 Convention d'échange d'étudiants - Universidade Federal de São João del-Rei (UFSJ) / UPN

CV 2024-81 Accord-cadre de coopération internationale – Hallym University (Corée du sud) / UPN

CV 2024-82 Convention d'échange d'étudiants – Hallym University (Corée du sud) / UPN

CV 202-116 Accord-cadre de coopération internationale – Tokyo University of Foreign Studies (TUFS) / UPN

CV 2024-117 Convention d'échange d'étudiants – Université d'études étrangères de Tokyo / UPN

La Vice-présidente souligne que la richesse des partenariats internationaux a été mise en avant lors du bureau ainsi que la nécessité d'établir un bilan de la réalité des activités et des échanges en lien avec ces conventions. Une cartographie existe qui permet d'identifier les pays du monde avec lesquels l'Université Paris Nanterre a des accords, mais il peut être intéressant de savoir quelles conventions se concrétisent réellement. Elle propose de soumettre l'ensemble de ces conventions internationales en dehors de la CV 2024-057.

Elle donne lecture d'une nouvelle procuration :

- De M. Epiter à M. Bonnier.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les conventions internationales CV 2022-514 ; CV 2023-144 ; CV 2023-187 ; CV 2023-449 ; CV 2023-483 ; CV 2024-001 ; CV 2024-021 ; CV 2024-022 ; CV 2024-0024 ; CV 2024-059 ; CV 2024-63 ; CV 2024-64 ; CV 2024-66 ; CV 2024-067 ; CV 2024-81 ; CV 2024-82 ; CV 2024-116 et CV 2024-117.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 18

Contre : 1

Abstentions : 6

b. Conventions de formation

CV 2023-399 Convention de partenariat EDC Paris Business School / UPN

Est concernée la formation Encadrement et exploitation en hôtellerie et restauration de luxe (UFR SSA). La convention permet à des étudiants en troisième année du bachelor Management de l'EDC Paris Business School d'intégrer la licence professionnelle (deux étudiants maximum par an). Des interrogations ont eu cours concernant l'intérêt de ce partenariat pour l'établissement. Les responsables de la formation ont répondu que celui-ci permettait d'élargir le vivier de candidats potentiels. Il s'agit également d'améliorer la communication sur l'existence et le contenu de cette formation auprès d'un public que l'établissement a des difficultés à toucher.

M. COLLARD souligne qu'il ne s'agit pas de privatiser la formation ni d'une façon de valider le cursus d'une école privée en lui donnant des diplômes universitaires. Il s'agit d'avoir un vivier enrichi et de faire connaître en dehors de l'université une formation qui fonctionne bien.

CV 2024-004 Convention-cadre de coopération – École du Louvre (EDL) / UPN

CV 2024-005 Convention spécifique de coopération pédagogique – École du Louvre / UPN

La possibilité est offerte à des étudiants de l'Université Paris Nanterre de suivre des enseignements à l'École du Louvre et inversement.

M. COLLARD indique qu'il s'agit d'amplifier un partenariat déjà étroit (archéologie, préparation aux concours).

CV 2024-25 Convention nationale d'organisation du master mention « droit notarial » et du diplôme d'études supérieures de notariat

CV 2024-72 Convention de partenariat – Chambre de notaires des Hauts-de-Seine / UPN

Ces deux conventions concernent le master de droit notarial – formation qui existe depuis longtemps, particulièrement attractive et qui a la particularité de donner accès à ces diplômés à l'école du notariat. Les deux conventions sont motivées par des changements réglementaires. Il est nécessaire d'ajouter 44h à cette formation pour qu'elle continue à donner accès à l'école du notariat. La profession a également imposé des délais à la mise en conformité de ces formations : dès la rentrée 2024.

Le dernier CA s'est prononcé sur l'incidence financière et l'augmentation des volumes horaires – les deux conventions ne sont donc pas soumises au vote de la CFVU afin de respecter l'ordre des instances. Reste la dimension pédagogique (modification de maquette) qui sera présentée ultérieurement.

CV 2024-060 Convention de partenariat – Association des Masters en Actuariat / UPN

L'Association des Master en actuariat regroupe les formations qui préparent au métier d'actuaire, mais qui ne sont pas accréditées – l'Institut des Actuaires limitant le nombre de formations accréditées. Elle propose un label garantissant certains contenus et enseignements et une garantie de préparation à l'exercice du métier d'actuaire. La formation Statistiques et économie du risque prépare à ces compétences. L'objet de la convention est de permettre à cette formation d'adhérer à l'association afin de la valoriser. Elle a une incidence financière : des frais d'adhésion de 1 000 € par an qui seront grevés sur les fonds propres de la formation.

CV 2024-156 Mention de master de l'établissement « Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports », coaccrédité par l'Université Paris Nanterre, l'Institut Français du pétrole, Agro-ParisTech et l'Université Paris Saclay

L'objet de la convention est d'acter la répartition des fonds d'apprentissage entre les différents établissements partenaires. Il s'agit d'une régularisation : la période concernée est celle de 2021 à 2026.

La Vice-présidente ouvre un vote d'ensemble sur ces conventions à l'exception des conventions CV 2024-25 et CV 2024-72.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les conventions CV 2023-399 ; CV 2024-004 ; CV 2024-005 ; CV 2024-060 et CV 2024-156.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 14

Contre : 1

Abstentions : 7

La séance est suspendue à 17h08 et reprend à 17h23

II – INFORMATIONS

1) Présentation des taux de réussite en master (2022-2023)

Ces taux sont produits par l'OVE⁶ que la Vice-présidente remercie :

- Taux de réussite global (admis sur l'ensemble des inscrits) : 76,3% en M1 et 81,5 % en M2 ;
- Taux de réussite des « présents aux évaluations » : 94,3 % en M1 et 97,1 % en M2.

Les taux ont augmenté par rapport à l'année précédente ; l'Université Paris Nanterre se situe au-dessus des moyennes nationales. L'écart entre les deux s'explique par différents facteurs, notamment par des questions relatives aux stages.

Mme GAIDOT désire connaître le nombre d'inscrits par année en partant de 2019/2020. En effet, le taux de réussite est le résultat de la sélection qui s'effectue à l'entrée du master, rendant son accès de plus en plus élitiste en favorisant des profils avec des conditions plus favorables à la réussite et en mettant à l'écart les jeunes des quartiers populaires. La volonté de la présidence actuelle, avec la suppression d'un ensemble de droits étudiants (semaine de révision notamment) n'est pas de permettre au plus grand nombre de réussir leurs études. Ces chiffres donnent l'illusion que le LMD 4 favorise la réussite des étudiants alors que cela met en place une sélection sociale et discriminante.

M. PIRON ajoute qu'il serait également utile de connaître le taux de réussite en session 1 et session 2.

Au-delà du discours sur la remise en question des droits des étudiants de la présidence actuelle, la Vice-présidente regrette l'absence de note positive sur ces chiffres. Il y a d'excellents étudiants à l'Université Paris Nanterre qui ont les capacités de réussir et qui réussissent. Il faut continuer à les accompagner dans leur épanouissement personnel et pédagogique. Elle prend note des demandes d'informations supplémentaires.

M. PIRON indique que l'UNEF est ravie que les étudiants valident un diplôme – ils sont contre la sélection pour cette raison. Il serait utile de connaître la quantité numérique d'étudiants qui valident leur master, au-delà du pourcentage qui est toujours plus ou moins stable.

Selon la Vice-présidente, les effectifs sont disponibles sur le site. Entre 2022 et 2023, le nombre d'inscrits a augmenté.

Mme GAIDOT répète que l'UNEF aimerait les chiffres des étudiants inscrits en M1 et en M2 à partir de 2019 pour chacune des quatre années universitaires – information qui n'est pas disponible sur le site de l'établissement. L'UNEF réitère la demande de suivi de cohorte pour les taux de réussite en licence et en master sans lesquels il est impossible de se rendre compte de l'évolution du niveau de réussite. Ceux qui arrêtent leur formation doivent être pris en compte de manière précise dans le cadre de cette étude.

La Vice-présidente a pris note de la demande, mais l'établissement n'est pas en mesure actuellement de produire des chiffres. Ils existent au niveau national, y compris pour l'Université Paris Nanterre, par domaine disciplinaire.

2) Auto évaluation HCERES : présentation des résultats de l'enquête auprès des étudiants

Le document a été mis en ligne tardivement. Il paraissait important de présenter le plus rapidement possible au moins quelques éléments à l'instance, il pourra y avoir d'autres présentations ultérieurement. Les résultats ont été communiqués aux UFR et aux responsables de formation concernés pour qu'ils puissent les mobiliser dans la préparation des dossiers d'auto-évaluation. L'enquête a été lancée le 6 novembre 2023, avec plusieurs relances. Le tauMme Jeleva remercie les enseignants et les élus étudiants qui ont incité à répondre à cette enquête.

- Attractivité des formations : pour l'ensemble des niveaux, la formation à l'Université Paris Nanterre était l'un des premiers choix (environ 70 %).

⁶ Observatoire de la vie étudiante.

- Contenu de la formation : assez massivement, les formations correspondent aux attentes – même si l'enquête a été faite peu de temps après la rentrée.
- Niveau de difficulté : si la L3 est considérée comme l'année la plus difficile, Acquisition de nouvelles connaissances : les résultats sont positifs.
- Environnement matériel d'études (campus, espaces verts, bâtiments, salles de cours) : globalement les réponses sont satisfaisantes. Le campus et les espaces verts sont plus appréciés que les bâtiments (salles de cours et sanitaires notamment). Une marge de progression existe. L'installation de micro-ondes est à l'étude. L'hétérogénéité entre UFR souligne l'hétérogénéité des bâtiments et permet de dessiner des priorités dans les travaux de rénovation.
- Environnement numérique d'études (ENT, messagerie, cours en ligne, ressources documentaires) : les résultats sont satisfaisants avec une marge de progression (ENT et messagerie pour les L1).
- Bonus aux diplômes : il s'agit d'un élément de personnalisation de parcours de l'établissement. Un travail d'information est à faire (plus de 50% des répondants n'ont pas connaissance de l'existence de ces derniers). Les bonus EDUC et stage remportent le plus d'intérêt.
- « Êtes-vous globalement satisfaits de votre vie étudiante » : les réponses sont majoritairement positives.
- « Recommanderiez-vous l'établissement et votre formation ? » : malgré toutes les marges de progression, il semble que les étudiants sont majoritairement prêts à recommander leur formation à d'autres étudiantes ce qui constitue un signal très positif.
- 78,8% des L1 et des BUT 1 ont été confortés dans leur choix d'orientation. Une majorité de L3 et de BUT 3 envisagent une poursuite d'étude et parmi ceux-ci, 79% envisagent de le faire à l'Université Paris Nanterre.

Concernant les perspectives de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des M2 :

- 70% envisagent une entrée dans la vie active ;
- 17% envisagent un doctorat. Un nombre inférieur fait réellement un doctorat, ce qui soulève la question des financements. Ce chiffre illustre cependant l'attractivité des doctorats au sein de l'établissement ;
- 12% souhaitent intégrer un autre master.

Une grande majorité des répondants (environ 60%) se sent suffisamment formée pour s'insérer dans la vie professionnelle ou poursuivre en doctorat.

Mme HARO évoque les L1 qui ne sont pas dans la formation qu'ils souhaitent (13,4 % plutôt non et 7,8% pas du tout). Elle aimerait savoir s'il est possible de connaître la proportion entre ceux qui réalisent en cours d'année que la formation ne leur convient pas et ceux qui ont accepté une formation par défaut – conséquence de la sélection de Parcoursup.

M. PIRON souligne que les étudiants sont majoritairement satisfaits de leur vie à l'université ; même si des biais existent lorsque les étudiants observent la dégradation de l'université au cours des années ou peuvent comparer différentes universités entre elles. Il s'interroge sur les façons dont l'université essaie d'obtenir plus de moyens de la part du ministère, notamment face aux réductions annoncées par le gouvernement dans le budget de l'enseignement supérieur.

La Vice-présidente indique qu'un des moyens est de répondre à des appels à projets. Par exemple, le projet Unisson, déposé dans le cadre de France excellence 2030, a permis à l'établissement d'obtenir un financement de 14 millions. Le projet porte sur l'amélioration des conditions de vie et d'études et comprend un volet de rénovation des lieux. L'établissement exprime également sa sous-dotation et sa volonté d'obtenir plus de moyens auprès de la tutelle. Les annonces budgétaires récentes sont préoccupantes pour tous les établissements, mais l'Université Paris Nanterre continuera à se mobiliser pour faire en sorte que les conditions de travail et de vie soient améliorées.

M. RAT remercie du travail fourni. Il se réjouit des résultats qui donnent du sens au travail fait par les personnels au quotidien.

Selon la Vice-présidente, ce type d'enquête devrait être fait plus régulièrement afin de donner un contenu plus concret et quantitatif. Au-delà de la marge d'amélioration, il est important de souligner les éléments positifs. Ces résultats permettent également d'appuyer les demandes auprès des tutelles avec des éléments qui complètent les indicateurs.

Mme LEHMAN-FRISCH demande s'il est possible d'en faire une enquête régulière.

La Vice-présidente estime qu'il faut y réfléchir, ainsi qu'à l'amélioration des taux de réponse.

Elle laisse ensuite la parole aux élus de l'UNEF sur les évolutions des M3C.

M. PIRON rappelle qu'un certain nombre de droits étudiants (compensation intégrale, non-obligation de tenir les rattrapages, règle du max) ont été supprimés sous la présidence de M. Balaudé. Les M3C votées sont censées se terminer en 2024 (comme indiqué sur le site). Une demande importante existe de la part des étudiants et d'organisation étudiante, il faut pouvoir la prendre en compte et ne pas attendre 2026 pour rediscuter des M3C.

La Vice-présidente explique que les M3C ont été votées par les instances pour la période du contrat du LMD4 – qui a été prolongé. Elle maintient le lien fort entre les M3C générales et l'offre de formation, elles sont pensées en cohérence. Il lui semble donc complexe de modifier les M3C en cours de contrat.

Mme GAIDOT souligne que la prolongation du LMD4 doit être votée, d'où l'actualité du sujet.

La Vice-présidente précise que ce n'est pas l'établissement qui a fait le choix de prolonger le LMD4 d'une année, il s'agit d'une décision de la tutelle.

Selon M. PIRON, le lien fort entre les M3C et l'offre LMD n'oblige à rien.

Mme GAIDOT demande si un vote aura lieu pour prolonger les M3C actuelles.

La Vice-présidente note la question. En l'absence d'autres remarques, elle remercie les membres de la CFVU et lève la séance à 18 heures 26.

Le Président de l'Université

Philippe GERVAIS-LAMBONY